Dossier de presse

Service de Presse
Rennes, Ville et Métropole
Tél. 02 23 62 22 34
@Rennes_presse

Jeudi 27 août 2020

Mobilité et transports

Rentrée 2020/2021

Sommaire

→ Communiqué de presse p. 2
→ Fréquentation des transports et protocoles sanitaires p. 6
→ Bus p. 9
→ Vélo p. 10
→ Covoiturage p. 11
→ Tarification solidaire p. 13
→ Les bons plans de la rentrée p. 14
→ Les chiffres clés p. 16

Interlocuteurs

Matthieu Theurier
vice-Président de Rennes Métropole
à la mobilité et aux transports

Laurent Senigout
Directeur de Keolis Rennes

PRESSE

Communiqué de presse

Service de Presse
Rennes, Ville et Métropole
Tél. 02 23 62 22 34
@Rennes_presse

Jeudi 27 août 2020

Mobilité et transports

Les nouveautés de la rentrée 2020/2021 STAR et HANDISTAR

La rentrée 2020 est marquée par une reprise de la fréquentation du réseau de transports en commun, nettement impactée par la crise sanitaire Covid-19. Depuis début mai 2020, on observe une hausse progressive de la fréquentation du réseau Star bus+métro : de 10 % de sa fréquentation habituelle la première semaine de mai, la fréquentation est remontée à plus de 75 % depuis mi-juillet. Keolis Rennes continue d'appliquer très strictement les protocoles sanitaires permettant d'assurer le meilleur niveau de service possible pour les voyageurs et de bonnes conditions de travail pour les agents en charge de l'exploitation du réseau (personnel de conduite, agents propreté, Amistar, contrôleurs, techniciens de maintenance…).

Nouveautés 2020/2021

→ **Création et rechargement de cartes KorriGo Services**

Nouveauté de cette rentrée, Star offre de nombreuses possibilités pour préparer sa rentrée sans se déplacer. Il est désormais possible de créer ou recharger sa carte sur star.fr ou sur *STAR, l'appli*, grâce à la e-recharge.

Star vient également à la rencontre des usagers dans 17 communes de la Métropole, entre le 20 et le 29 août. De plus, 130 commerçants sont agréés Star dans tous les quartiers de Rennes et dans toutes les communes de la Métropole.

Informations sur ce dispositif spécial rentrée à retrouver sur star.fr.

→ **Tarification**

Conséquence de la crise sanitaire, le calendrier des instances de Rennes Métropole et le calendrier électoral ont conduit au report de l'examen par le Conseil métropolitain de la tarification des transports, habituellement actualisée au début de l'été.

À l'automne, le Conseil de Rennes Métropole se prononcera sur une tarification réduite pour les moins de 26 ans, et sur la gratuité pour les moins de 12 ans. Ces dispositions complèteront la tarification solidaire, mise en place en 2017, et qui permet d'accorder, selon les revenus, soit une gratuité soit une réduction de 50 à 85 % sur les abonnements mensuels.

→ **Billettique**

Les équipements billettiques de la ligne a de métro, mis en service en mars 2002, arrivent en fin de vie et ne sont pas compatibles avec les usages actuels (paiement sans contact par carte bancaire, ticket rechargeable qui remplacera le ticket papier). À partir du 1er décembre 2020, le nouveau système billettique sera mis en fonction sur l'ensemble du réseau : les nouveaux valideurs et distributeurs de titres de transports sont en cours de déploiement à bord des bus et dans les stations de la ligne a du métro. Dans le métro, les portillons seront mis en service à la même date. La consultation sera poursuivie et élargie avec les associations, collectifs et citoyens particulièrement concernés par les questions de handicap et d'accessibilité pour assurer au mieux l'accessibilité aux deux lignes de métro. Une évaluation sera menée après leur installation.

→ **Le ticket rechargeable**

Les nouvelles générations de systèmes billettiques sont « tout sans contact ». Cette technologie présente de nombreux avantages à commencer par la fiabilité (car il est exempt de mécanique contrairement aux équipements actuels) et la réutilisation des tickets. À partir du 1er décembre 2020, le ticket rechargeable sans contact remplacera les tickets papier.

Il s'agit d'un support cartonné à puce, donc intelligent, capable de porter une tarification plus élaborée que le ticket papier actuel et qui permettra d'y charger différents titres (1 voyage, pass journée, 10 voyages, etc.).

Après usage des titres chargés sur le ticket, celui-ci est rechargeable. Les voyageurs seront invités à le conserver et à le réutiliser pour leurs prochains voyages. Ce ticket sera symboliquement payant lors de sa distribution initiale (10 centimes d'€). Les tickets actuels seront échangeables gratuitement en agence.

→ **Star't : une ligne régulière de covoiturage en 2021**

À partir de janvier 2021, Rennes Métropole lance star't, une ligne régulière de covoiturage reliant les communes du Rheu, Pacé, Saint-Grégoire et Cesson-Sévigné. Le tracé de cette ligne a été défini en fonction des flux de circulation constatés vers différentes zones d'emploi. Des arrêts abrités jalonneront la ligne, signalés en amont par des panneaux à message variable permettant aux usagers d'indiquer leur présence et le point de dépose souhaité. Cette ligne sera opérée par Keolis Rennes, en partenariat avec la société Ecov.

À partir de septembre 2020, des conducteurs seront recrutés au sein des communes et zones d'emploi situées le long de la ligne star't, avec l'appui des référents PDE (plan de déplacements entreprises).

En pratique, le conducteur pourra, à la lecture des panneaux signalant la présence d'un covoitureur en attente ou *via* l'application star't, s'arrêter pour prendre le covoitureur. Les conducteurs seront indemnisés d'un montant de 1€ par trajet, et ce, qu'un passager en ait bénéficié ou non.

En l'absence de passage de conducteur, un véhicule Star assurera le trajet dans un délai maximum de 30 minutes après la demande de covoiturage.

Par ailleurs, conformément au Plan de déplacements urbains (PDU), les études se poursuivent en lien avec l'État, la Région et le Département concernant la mise en œuvre de voies réservées au covoiturage sur les 8 principales voies pénétrantes vers Rennes.

→ **Redéploiement du réseau Star bus+métro**

Le réseau de transports en commun de la Métropole de Rennes se prépare à un redéploiement, qui interviendra au moment de la mise en service de la ligne b du métro. À noter pour la rentrée 2020, deux lignes de transports scolaires renforceront l'offre scolaire à Laillé, pour y desservir le nouveau collège Marie Curie.

Au mois de novembre 2020, sous réserve de la situation sanitaire, les habitants de Rennes Métropole seront invités à découvrir le futur réseau de transports en commun modifié avec la ligne b de métro, au cours de journées portes ouvertes à la station Sainte-Anne de la ligne b. Ces portes ouvertes seront aussi l'occasion de présenter le nouveau système billettique, mis en service à partir du 1er décembre 2020.

→ **Nouveaux services Star**

Depuis le mois de juillet, les **données de fréquentation des lignes de bus et métro** sont disponibles en ligne sur le site star.fr : elles permettent aux voyageurs qui le souhaitent et le peuvent d'organiser leur trajet en fonction de ces pronostics de fréquentation. Mises à jour ligne par ligne une fois par semaine, ces données permettent d'estimer l'affluence par jour (semaine/samedi/dimanche) et tranche horaire de 30 minutes.

À partir de la rentrée 2020, Star propose des **conseils en mobilité** : sur rendez-vous, en agence commerciale Star, les voyageurs pourront réaliser un diagnostic personnalisé de leurs déplacements et bénéficier de conseils quant aux offres de mobilité les plus adaptées (trajets, intermodalité et offres tarifaires Star mais aussi Breizhgo cars et trains, auto-partage Citiz…).

La **e-boutique** Star permet désormais d'acheter des titres en ligne sur *Star l'appli* sur les smartphones Androïd dotés de la technologie NFC, puis de les charger sur la carte KorriGo directement depuis ce smartphone.

Rappels : parcours découverte et service "Star me guide"

→ **Parcours "découverte"**

Les parcours "découverte" permettent aux personnes qui l'appréhendent de se familiariser avec le réseau de transports. Ces parcours collectifs emmènent de petits groupes sur le terrain pour apprendre à se repérer aux arrêts, gérer un changement, lire la carte du réseau… Plus qu'une balade sur le réseau Star, il s'agit d'une démarche expérimentale visant à aider chacun à utiliser les transports collectifs. Des ateliers spécifiques seront également proposés pour découvrir les services web et digitaux du réseau Star.

→ **Star me guide**

"Star me guide" permet aux personnes en situation de fragilité ou de handicap d'être accompagnées sur leur trajet effectué sur le réseau Star. Trouble de la vue, de la mémoire, de l'orientation, du langage… sont autant de situations qui permettent d'être éligible à ce service gratuit (sous réserve d'une demande au préalable).

→ **Pass Pluriel**

Valable une journée, il permet de voyager les samedis, dimanches et jours fériés de 2 à 5 personnes avec un seul ticket à 5 €. Il est disponible en agence, dans les distributeurs automatiques et chez les commerçants agréés Star. Il est aussi chargeable sur la carte KorriGo Services.

→ ***Sortir!* avec KorriGo**

Partenaire du dispositif, KorriGo héberge désormais *Sortir!* sur sa carte KorriGo Services. Les bénéficiaires de la carte *Sortir!* peuvent désormais se déplacer et sortir avec une carte unique.

À propos du réseau Star

En 2019, le réseau STAR a assuré plus de 88,4 millions de voyages dans la métropole rennaise (+3,2 %par rapport à 2018). Avec 193 voyages par an et par habitant, le réseau STAR se place au 6ème rang des réseaux français pour son taux d'utilisation et 166 000 habitants de Rennes Métropole sont abonnés au réseau.
Plus de 350 000 voyages sont réalisés par jour de semaine en moyenne, dont plus de 42 % en métro.
Depuis 2015, l'ensemble des lignes du réseau STAR sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.
32 % des voyages sont réalisés avec des titres en tarification solidaire.

Fréquentation des transports et protocoles sanitaires

Les habitants reprennent progressivement les bus et métro

Avant le confinement, le trafic du réseau Star était dans une dynamique de progression continue : l'année 2019 avait vu une croissance de +3,2 % des voyages par rapport à 2018 pour atteindre 88,4 millions. Et le début d'année 2020 confirmait cette tendance avec en janvier et février une progression moyenne de près de 2 %.

La crise sanitaire a bien sûr cassé cette dynamique et le trafic n'a pas retrouvé, à ce jour, son niveau d'avant crise.

Alors que le Star assurait environ 30 % de son offre habituelle pendant tout le temps du confinement (du 18 mars au 10 mai), la fréquentation a diminué de 90 % pour atteindre en moyenne 25 000 voyages/jour (contre 340 000 sur la même période en 2019).

Depuis la dernière semaine de confinement, la fréquentation moyenne journalière a recommencé à croître sur l'ensemble du réseau.

Le réseau est passé d'une fréquentation représentant 10 % de sa fréquentation habituelle la 1ère semaine de mai, à un tiers de la fréquentation à partir de la semaine du 18 mai, date de réouverture partielle des collèges.

La barre des 50 % a été dépassée la semaine du 8 juin et depuis le 15 juillet, le niveau de fréquentation oscille entre 75 % et 80 % de la fréquentation observée en 2019.

Star a deux défis majeurs à relever :

- redonner envie et confiance aux habitants de la métropole de choisir bus et métro pour leurs déplacements ;
- maintenir la vigilance face à la propagation du virus.

Des protocoles sanitaires internes et externes exigeants et strictement appliqués

Le réseau Star s'inscrit dans la doctrine sanitaire établie par le Secrétariat d'État aux Transports : **Protéger, Rassurer, Informer**

→ **Protéger :**

- désinfection quotidienne des moyens de transports et des stations de métro ;
- mise à disposition de gel hydroalcoolique en stations ;
- port de masque systématique par les agents en contact avec les voyageurs : contrôleurs de titres, médiateurs, agents de sécurité, intervenants qualité de service, gardiens de parc relais, techniciens de maintenance;
- mise en place de vitres de protection du poste de conduite dans les bus (les conducteurs sont isolés et à ce titre n'ont pas l'obligation du port du masque : décret n° 2020-663 du 31 mai 2020).

→ **Rassurer :**

- présence des agents Star dans les bus et le métro avec contrôle ;
- réponses apportées à chaque question par les agents d'accueil et du Centre de Relation Clients ;
- réponse aux sollicitations des journalistes.

→ **Informer :**

- messages réguliers et fréquents, visuels et sonores sur le réseau ;
- informations disponibles sur le site internet et les réseaux sociaux.

La désinfection quotidienne des bus et métro :

Comme toujours, les 30 rames du métro et les 480 bus Star sont nettoyés tous les jours. Des procédures bien spécifiques contre la propagation du Covid-19 sont appliquées : les agents de nettoyage utilisent **un produit désinfectant virucide** qu'ils passent scrupuleusement **sur tous les points de contact**, dans chaque rame, et chaque bus tous les soirs. Ainsi barres et poignées de maintien, coques plastiques de sièges et strapontins, rebords de fenêtres, bas de caisse, accoudoirs, boutons de demande d'arrêt dans les bus et poste de conduite etc… sont désinfectés.

Chaque agent applique un **protocole précis** formalisé et le **travail est contrôlé** une fois par semaine. Ce protocole permet non seulement de garantir la désinfection efficace des rames et des bus mais également **la protection des agents de nettoyage** en charge de la prestation. Le personnel travaille avec un équipement de protection individuel (masque, gants).

Dans la journée les rames roulantes sont désinfectées sur les points de contact suivants : les barres et poignées de maintien, les boutons d'appel d'urgence et les rebords des fenêtres.

La désinfection est aussi réalisée **chaque jour dans les parcs-relais, les stations de métro et les agences commerciales**. Dans les parcs relais, tous les points de contact des ascenseurs sont désinfectés, dans les agences, ce sont les guichets et les distributeurs de titres et dans les stations ce sont les valideurs, les rampes, les boutons de portes, les supports poubelles, les distributeurs de titres et, les ascenseurs.

Un distributeur de titres peut être ainsi désinfecté jusqu'à 12 fois dans la journée.

Toute mesure de désinfection aussi stricte et exigeante soit elle ne peut être efficace sans le civisme individuel et la responsabilité de chaque voyageur.

Les voyageurs sont invités à :

- porter un masque ;
- se nettoyer les mains autant que possible avant de monter dans les bus ou métro (avec leur propre gel hydroalcoolique ou celui mis à disposition à l'entrée du métro) ;
- respecter les gestes barrières.

Un accompagnement des voyageurs pour garantir le respect des gestes barrières

L'équipement en masque et son port reste de la responsabilité des voyageurs. Les équipes du Star les accompagnent au mieux depuis le début pour garantir le respect de la consigne par **une démarche progressive déployée en 3 étapes**, **alliant pédagogie et contrôles** :

Depuis le 11 mai et lors des 3 premières semaines de déconfinement, 70 agents se sont mobilisés en continu (agents métro, contrôleurs de titres, agents de sécurité, médiateurs) pour faire de la pédagogie auprès des voyageurs et plus de 3500 masques ont été distribués gratuitement aux passagers pour accompagner cette nouvelle pratique.

Le personnel de conduite signale aux agents du Poste de Commande Centralisé le non-respect de la consigne, pour qu'une équipe de contrôle se rende sur les lieux le cas échéant.

Depuis le 8 juin, les contrôleurs de titres ont mené des opérations de contrôle en coopération avec la Police municipale (44 patrouilles en mai, 12 patrouilles en juin).

Depuis début juillet, les contrôleurs de titres verbalisent en cas de non port du masque. La première verbalisation a eu lieu le 6 juillet. À date, 12 procès-verbaux ont été établis.

Selon les études régulièrement réalisées, 98 % des voyageurs portent le masque et l'essentiel des contrevenants se met en règle dès le rappel de la consigne. Une très faible minorité ignore délibérément la consigne.

6 grandes opérations terrain seront menées en septembre pour accompagner les voyageurs à la rentrée.

Un réseau sûr et maîtrisé

Alors que les gestes barrière, dont le port du masque, sont devenus obligatoires dès le 11 mai dans les bus et métro, des tensions ont pu apparaître entre passagers ou entre personnel Star et passagers, concernant plus spécifiquement le port du masque.

Cependant, les chiffres qui comptabilisent l'ensemble des incidents survenant sur le réseau sont stables depuis le mois de juin, et les incidents liés au sujet du port du masque restent exceptionnels.

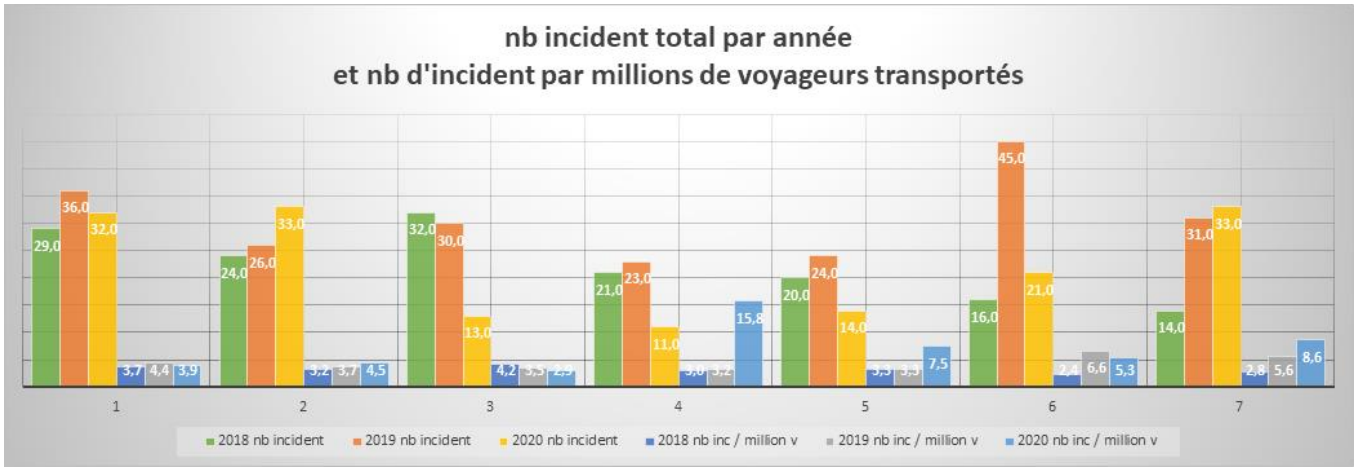

Expérimentation de la dépose à la demande après minuit

À partir de janvier 2021, les bus de certaines lignes du réseau Star expérimenteront l'arrêt à la demande (c'est-à-dire en dehors des arrêts ordinaires de chaque ligne) après minuit. Les vendredis et samedis soir, il sera possible, lors de la montée, de signaler au conducteur le point de dépose souhaité.

Le bilan de cette expérimentation et ses éventuelles perspectives seront présentés au début de l'été 2021.

Bus électriques : poursuite et déploiement de l'expérimentation

Dans le cadre de l'expérimentation Bluebus, 7 bus standards sont en service.

Un premier bus articulé Bluebus a été livré le jeudi 9 juillet sur le parc de la Plaine de Baud. C'est un modèle entièrement nouveau, le premier bus articulé de la société Bluebus fabriqué dans le cadre du partenariat d'innovation avec Rennes Métropole signé début 2017. Les tests de roulage en marche à blanc ont été effectués durant tout l'été pour s'assurer de la conformité technique et sécuritaire.

Il sera mis en service sur la ligne 6 à partir de septembre.

Déploiement des bus électriques sur la période 2022-2025

Dans le respect des engagements pris dans le cadre du PACET et du PDU, Rennes Métropole déploie plusieurs actions pour faire évoluer l'ensemble des bus vers une énergie propre (électrique et GNV) d'ici 2030. Les premières lignes à passer à l'électrique après l'expérimentation le seront en septembre 2022, au rythme de 2 lignes de bus par an dans un premier temps. Toutes les lignes urbaines doivent progressivement passer à l'électrique à horizon 2030.

Dans cette perspective, un appel d'offres pour des fournisseurs de bus standards et articulés est en cours, avec un choix du(es) lauréat(s) en septembre 2020.

Des études de maîtrise d'œuvre ont démarré pour l'installation des infrastructures de recharge au dépôt de bus et aux terminus des lignes, ainsi que les études pour les systèmes d'information pour les bus électriques.

Renforcement de l'offre scolaire à Laillé

À Laillé, le collège Marie Curie ouvre ses portes : la desserte du secteur a été repensée pour desservir ce nouvel établissement.

Avec l'ouverture de ce nouveau collège, tous les collégiens de la commune sont rattachés à ce nouvel établissement à partir de septembre 2020 et non plus au collège Récipon, à Orgères. Les lignes de transports scolaires Ts55 et Ts57 vont desservir des arrêts en zone rurale de Laillé et les arrêts Gingouillère, Châtaigneraie, Laillé Eglise et Orée du Bois. Ils feront terminus au collège de Laillé. Ces lignes proposent un aller / retour quotidien.

La ligne de transport scolaire Ts56 et la ligne complémentaire 234 reliant Laillé au collège d'Orgères sont supprimées.

La Maison du Vélo en gare de Rennes à l'automne 2020

Le développement du vélo comme mode de déplacement quotidien est un axe fort de cette rentrée 2020 pour Rennes Métropole. Les infrastructures sécurisées et les services vélo se déploient à l'échelle du territoire.

Future vitrine métropolitaine du vélo, la Maison du Vélo a pour objectif de fédérer et mieux faire connaitre les initiatives locales portées par les différents acteurs du territoire en faveur de la pratique du vélo et les services vélos de la délégation de service public (DSP) mobilité 2018-2024.

Regroupant en un même lieu les différents services vélos de Rennes Métropole et de ses partenaires associatifs (location, apprentissage, gravage antivol, petite réparation, vélothèque…), la Maison du Vélo a pour objectif la promotion de ce mode de déplacement et le renforcement des échanges entre les associations locales, les usagers et les partenaires institutionnels.

Actuellement installée rue du Puits-Mauger (secteur Colombier), la Maison du Vélo prendra ses quartiers au sein du pôle d'échanges multimodal de la gare de Rennes, dans l'enceinte de l'ancienne gare routière, à la sortie est de la gare ferroviaire à l'automne 2020. Le coût de l'opération est de 400 000 € HT et fait l'objet d'une subvention de l'État au titre de l'appel à projet "Ecocités Ville de Demain".

Régulation de l'accès au parc-relais par le covoiturage

Depuis juillet 2020, Rennes Métropole et la société Ineo-Infracom expérimentent un outil de régulation de l'accès aux parcs-relais, dans l'objectif d'y favoriser le covoiturage par un contrôle d'accès intelligent et une gestion dynamique des places.

Installé dans les parcs-relais, le dispositif permet :

- d'augmenter de manière substantielle le nombre de places réservées aux covoitureurs dès la mise en service des 3 P+R de la ligne b. En effet, l'expérimentation en cours depuis 2018 dans les P+R de la ligne a repose sur un contrôle visuel réalisé par le gardien du parc-relais et ne permet de dédier que 20 places aux covoitureurs.
- proposer aux covoitureurs / autosolistes un nombre de places variable dans le temps et selon le parc : par jour de semaine et par tranche horaire, selon la pression de stationnement réelle sur le parc ou, à moyen terme, pour des jours spécifiques tels que ceux des pics de pollution ;
- informer les usagers sur la disponibilité des places *via* des panneaux situés à l'extérieur des parcs-relais ainsi que les divers médias alimentés par l'open data (site internet star.fr, applications mobiles) permettront de communiquer sur la disponibilité des différents types de places.

À terme, l'objectif de Rennes Métropole est d'étendre et de perfectionner ce dispositif pour en faire un véritable levier d'action sur la pratique du covoiturage. Cette ambition impose de passer à un contrôle automatique en entrée de parking du nombre d'usagers par voiture, ce qui constitue une première en France.

Après la mise au point d'un système de détection/comptage, une solution technique intelligente est actuellement en cours d'expérimentation au parc-relais Les Préales. Selon le résultat de cette expérimentation, d'ici fin 2020, un déploiement est prévu dans les 3 P+R de la ligne b ainsi qu'au P+R La Poterie à horizon de la mise en service de la ligne b.

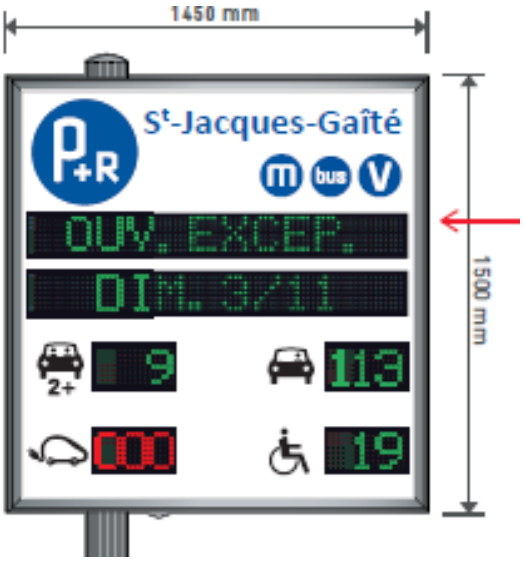

Star'T 1 : première ligne régulière de covoiturage

Afin d'encourager la pratique de Covoiturage, STAR va lancer une première ligne régulière, avec des départs garantis et sans réservation préalable. Elle fonctionnera du lundi au vendredi, toutes les 30 minutes en moyenne de 7 h à 20 h. Le conducteur sera rémunéré à hauteur de 1€ par trajet, et ce, qu'un passager en ait bénéficié ou non.

La ligne de covoiturage Star't 1 desservira Le Rheu, Pacé, Saint Grégoire (Alphasis) et Cesson (Via Silva)

Du 27 juillet au 23 août, un appel à volontaires a été lancé sur les medias Star pour inciter des personnes qui réalisent des trajets en voiture entre ces communes à participer à une étude qui aura lieu début septembre. Objectif : commencer à évaluer à la fois l'offre et la demande sur cet itinéraire et engranger assez d'adhérents au système pour en assurer le côté opérationnel dès son lancement début 2021.

Depuis 2018, le réseau STAR propose deux solutions de covoiturage pouvant répondre aux besoins ponctuels de déplacements ou aux trajets réguliers : Covoit'STAR (appli mobile et mise en relation dynamique des usagers) et OuestGo (covoiturage régulier et création "d'équipages").

Tarification solidaire Star

Depuis le 1er janvier 2017, une nouvelle tarification solidaire a été mise en place, permettant de proposer deux nouveaux tarifs réduits, en plus de la gratuité. En effet, cette nouvelle tarification permet d'accorder une réduction tarifaire de 50 ou 85 % sur les abonnements mensuels. Ce sont ainsi quelque 36 000 personnes supplémentaires qui peuvent désormais voyager à moindre coût.

Pour les usagers, les démarches sont simples, puisque, munis préalablement de leur carte KorriGo, ils s'adressent au CCAS ou au CIAS, comme pour la carte *Sortir!*.

Il existe désormais 3 niveaux de réduction sur le prix de l'abonnement mensuel pratiqué selon l'âge :

- 100% (soit la gratuité)
- 85%
- 50%

Ces abonnements à tarification solidaire sont délivrés pour une durée allant de 1 à 12 mois selon la situation.
Ils sont utilisables sur le réseau STAR et le service HANDISTAR. Ils ne permettent pas de voyager avec le TER Bretagne et dans les cars du réseau BreizhGo (ex Illenoo).

L'adhésion annuelle à "STAR, le vélo" est à 5 €/an pour tout bénéficiaire de la gratuité et coûte 30 € /an (au lieu de 50 €) pour tout abonné du réseau STAR.

Les plafonds de ressources mensuelles :

Composition du foyer	Gratuité	Réduction 85%	Réduction 50%
	≤ 900 €	entre 901 € et 1 050 €	entre 1 051 € et 1 200 €
	≤ 1 350 €	entre 1 351 € et 1 575 €	entre 1 576 € et 1 800 €
ou	≤ 1 620 €	entre 1 621 € et 1 890 €	entre 1 891 € et 2 160 €
ou	≤ 1 890 €	entre 1 891 € et 2 205 €	entre 2 206 € et 2 520 €
supplémentaire	+ 270 €	+ 315 €	+ 360 €

Pour les étudiants boursiers

Les étudiants domiciliés dans la métropole et boursiers échelon 2 à 7 bénéficient de la tarification solidaire. Un formulaire de demande est disponible en ligne : http://metropole.rennes.fr/tst
Dans le cadre de la rentrée scolaire, un guichet d'accueil spécifique est également à la disposition des étudiants dans les locaux du CROUS, tous les jours de la semaine, jusqu'à la mi-novembre.

Nouveauté pour les étudiants : les demandes de tarification solidaire et de carte *Sortir!* se font désormais en ligne. Le rechargement de droits à ces tarifs se fait ensuite au 4bis (cours des Alliés).

Les bons plans

En dehors du ticket à l'unité ou des abonnements, différentes autres formules tarifaires gagnent à être connues, pour être sûr de toujours voyager au meilleur prix. Ces prix pourront être en partie modifiés à l'automne suite à la décision du Conseil de Rennes Métropole sur une tarification réduite pour les moins de 26 ans, et sur la gratuité pour les moins de 12 ans.

Les forfaits étudiants : bus, métro, vélo en illimité à partir de 24,83€/mois

STAR et ses partenaires proposent aux étudiants de Rennes Métropole un bouquet de services de mobilité (bus, métro, vélo, covoiturage, car, autopartage) pour se déplacer au quotidien et le week-end tout en laissant le choix du mode de transport. Le forfait étudiant présente également d'autres avantages tels que :

- **5 voyages** sur le réseau cars BreizhGo (ex-illenoo) sur toute l'Ille-et-Vilaine
- **1 Aller/Retour** Rennes <> Pontivy
- **-10€** sur la location de voitures partagées Citiz (ex-City Roul') *(bon cadeau de 10 € pour tout nouvel inscrit ayant souscrit au Forfait étudiant)*

Deux grilles tarifaires s'appliquent désormais, **pour les moins de 20 ans** d'une part (à partir de 24,83 € / mois), et **pour les étudiants de 20 à 26 ans** d'autre part (à partir de 28 € / mois). Chacune de ces grilles propose des forfaits de 9, 10 ou 12 mois.

La carte KorriGo partagée

La carte KorriGo partagée est une carte KorriGo établie pour une personne mais partageable à plusieurs. Les titres de transports chargeables sont les formules « tickets » (10/30/50 ou 80 et les tickets 1 h).

Comme toutes les cartes KorriGo, elle est délivrée gratuitement (8 € ensuite en cas de perte ou de vol).

La formule post-paiement

Plus souple que l'abonnement, cette formule n'engage pas sur la durée. Le voyageur ne paie que ce qu'il consomme, prélevé directement sur son compte bancaire du prix des trajets effectués le mois précédent. De plus, c'est moins cher à certaines heures.

Le pass Pluriel

Il est valable un jour et permet de voyager les samedis, dimanches et jours fériés de 2 à 5 personnes avec un seul ticket à 5 €. Idéal pour les déplacements entre amis ou en famille. Il est disponible en agence, dans les distributeurs automatiques et chez les commerces agréés STAR.

Le pass 1 jour

Il permet de voyager toute une journée sur l'ensemble des lignes de bus et métro (service spécifiques compris). Il bénéficie régulièrement de promotions. Par exemple, pour la semaine européenne de la mobilité, il coûte 3 € au lieu de 4,10 €

L'offre Tribu

À partir de 3 abonnements STAR longue durée pour 3 personnes du même foyer et de moins de 27 ans achetés en même temps, une remise de 70 € est accordée.

Rappel

Pour les salariés du public et du privé, l'employeur prend en charge 50 % du coût de l'abonnement Star ou/et Star, le vélo libre-service.

Les bus et métro sont gratuits jusqu'à l'âge de 6 ans (5 ans révolus).

STAR à la rencontre des habitants

La rentrée est un temps fort pour la vie du réseau : c'est le moment où les habitants ont encore plus besoin d'accueil, d'information et d'accompagnement. Jusqu'au samedi 15 septembre inclus, les agents commerciaux accueillent plus de 30 000 personnes en agence et 2 500 dans les communes de la métropole.

Déploiement de lieux d'information et de vente à Rennes

Mise en place d'un kiosque au métro République jusqu'au 11 septembre

Pour renforcer encore le réseau de distribution afin de limiter au maximum les files d'attente et ainsi améliorer le confort et la sécurité, un kiosque d'information de conseil et de vente est ouvert depuis le 24 août et jusqu'au 11 septembre dans la station de métro République : du lundi au samedi de 12h à 18h30

L'espace KorriGo Services à Gares :

Situé dans la Gare SNCF de Rennes (salle d'échanges - niveau -1 et 0), l'Espace KorriGo est ouvert du lundi au samedi, de 7 h à 20 h et le dimanche de 13 h à 20 h.

Tous les services sont proposés :

- ✓ création, rechargement ou toute autre question sur la carte KorriGo ;
- ✓ vente de titres de transports ou abonnements Star ;
- ✓ informations sur le réseau Star : bus, métro, vélo et covoiturage ;
- ✓ vente de titres BreizhGo (TER + ex-Illenoo)

Horaires d'ouvertures exceptionnels pour les agences Star République, Henri-Fréville et Villejean Université jusqu'au 3 octobre:

- ✓ du lundi au vendredi 7 h 30 – 19 h 30
- ✓ samedi : 8 h 30 – 18 h 30

Sans oublier :

- ✓ Les 130 commerces agréés STAR partout dans la métropole qui vendent des titres et chargent les cartes KorriGo Services
- ✓ Les distributeurs automatiques dans toutes les stations de métro et sur plus de 40 guichets automatiques Crédit Mutuel de Bretagne disponibles 7j/7 24h/24

Toute adhésion au vélo en libre-service peut se faire dans toutes les agences commerciales STAR et sur star.fr/le-velo, en plus de la Maison du Vélo.

STAR et HANDISTAR en chiffres

Le réseau STAR en chiffres

1 425 agents « STAR » dont

- 1095 salariés Keolis Rennes (dont 600 conductrices et conducteurs)
- 300 agents dans les entreprises affrétées
- 30 agents de médiation

Parc de véhicules :

- 30 rames de métro
- Plus de 490 véhicules (bus + autocars + taxis) dont 272 sont propriété de Rennes Métropole

Couloirs de bus : 42 km

Points d'arrêts : 1 520 dont 1097 équipés d'abris-voyageurs

153 lignes pour desservir la métropole de Rennes :

- 1 ligne de métro
- 73 lignes régulières
- 79 lignes scolaires

353 000 voyages par jour en moyenne

- 88,4 millions de voyages en 2019 dont 42 % en métro
- 22 millions de km parcourus en 2019 (bus + métro)

Le service HANDISTAR en chiffres

- 52 salariés dont 47 conducteurs-accompagnateurs
- 1790 clients
- Les 43 communes de Rennes Métropole sont desservies.
- 113 000 voyages réalisés en 2019.